europe

La Bretagne partenaire de la Saxe

Une coopération avec une région allemande
au cœur de l'Europe

Région Bretagne

L'engagement des deux régions officialisé par la signature de deux accords

➜ Novembre 1995 – Dresde

La **Déclaration commune de coopération** entre l'État libre de Saxe et la Région Bretagne est officiellement signée. Les deux Régions s'engagent à mener des actions conjointes, principalement dans les domaines suivants : formation et recherche, développement économique et agriculture, aménagement du territoire et environnement, justice, action sociale, culture, jeunesse et sport.

➜ Novembre 2005 – Rennes

À l'occasion du 10e anniversaire de ce partenariat, l'État libre de Saxe et la Région Bretagne signent un **Mémorandum pour une coopération approfondie**, notamment en matière d'éducation et de formation, d'enseignement supérieur et de recherche, d'échanges de jeunes et de programmes européens.

Des réalisations multiples

Éducation et formation

- échanges entre établissements secondaires d'enseignement général et professionnel,
- échanges collectifs et individuels de lycéens et d'apprentis
- séminaires pour les enseignants en langue dans la région partenaire, co-organisés par l'Institut saxon pour la formation continue des enseignants, l'Académie de Rennes et l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)de Bretagne.

Enseignement supérieur et recherche

Les quatre universités bretonnes et un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur sont impliqués dans une coopération avec un établissement saxon, principalement pour développer des échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs mais également pour mettre en place des cursus bi-diplômants et des échanges scientifiques.

Échanges de jeunes

Les échanges entre jeunes bretons et saxons sont également actifs grâce à plusieurs structures comme par exemple la Fédération Régionale des MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) , l'association Gwennili, les Petits Débrouillards, la Fédération des Œuvres Laïques, qui organisent chaque année plusieurs rencontres interculturelles.

Culture

La Bretagne est représentée chaque année par un ensemble breton de musique et danse traditionnelles lors du Jour des Saxons en septembre (fête annuelle du Land de Saxe). La Région soutient également les initiatives d'acteurs bretons en faveur de la coopération culturelle avec la Saxe. Ces échanges culturels, à multiplier sont autant d'occasions de mieux faire connaître la région partenaire.
La coopération peut se développer dans bien d'autres domaines : l'agriculture, l'économie, la santé, les affaires sociales...

Le soutien aux projets

La Bretagne et la Saxe participent ensemble à des projets européens

Dans plusieurs secteurs, la Région Bretagne et l'État Libre de Saxe participent avec d'autres régions à des **programmes européens**, notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de la gouvernance des politiques publiques de recherche. De nombreux acteurs bretons peuvent s'inscrire dans des projets européens : universités, laboratoires de recherche, associations.

La Région encourage les projets de coopération avec la Saxe

La Région peut soutenir les organismes bretons dans leurs projets de coopération avec la Saxe, notamment par un appui technique (recherche de partenaires…) ou financier.

Les projets éducatifs avec la Saxe

Les partenariats éducatifs des lycées bretons avec des établissements étrangers peuvent être encouragés dans le cadre du **dispositif régional Karta**. Ce dispositif prévoit un soutien pour les projets des lycées qui s'inscrivent dans une stratégie d'ouverture à l'Europe et au monde : actions d'information sur l'Europe, échanges linguistiques, mobilité internationale… De plus, les échanges avec les Régions d'Europe partenaires de la Bretagne, dont la Saxe, bénéficient d'un soutien renforcé.

La Région Bretagne, partenaire de plusieurs régions du monde

La Province du Shandong (Chine) **depuis 1985**

Plutôt concentrée sur les échanges commerciaux et économiques à l'origine, la coopération s'est progressivement étendue à d'autres secteurs (formation, éducation, culture, nautisme…). Des villes comme Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Saint-Brieuc sont aussi acteurs de cette coopération.

Le Pays de Galles (Royaume-Uni) **depuis 2004**

La Région Bretagne et le Pays de Galles ont signé un accord de coopération en 2004 et un Plan d'action en juin 2006, qui fixent un cadre au développement des échanges entre les deux régions dans les domaines suivants : jumelages de communes, économie, formation, culture, nautisme, recherche, santé…

La Wielkopolska (Pologne) **depuis 2005**

En 2005 ont été signés un accord de coopération (avril) et un plan d'action (novembre) entre les deux régions afin de développer la coopération dans les domaines de l'agriculture, l'environnement, l'économie, la recherche et nouvelles technologies, l'éducation, la culture.

Les Régions Anosy et Analanjirofo (Madagascar) **depuis 2007**

Un accord a été signé en 2007 avec chacune de ces régions portant sur les thématiques suivantes : structuration de la filière maritime et santé (Anosy) et structuration des filières agriculture, pêche et aquaculture, écotourisme, accès à l'eau et assainissement, écotourisme, artisanat (Analanjirofo).

La Région Bretagne coopère avec les régions d'Europe et du monde

La Région Bretagne est membre de la **Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe** qu'elle a contribué à constituer en 1973 et qui regroupe à ce jour 155 régions issues de 26 pays européens. Elle s'implique également dans le Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable (NRG4SD), qui encourage les partenariats et les coopérations en matière de développement durable pour parvenir à une meilleure reconnaissance internationale de l'importance de la contribution apportée par les régions en cette matière.

Dans le cadre de l'**objectif « coopération territoriale » de la politique régionale européenne**, la Région Bretagne est impliquée dans deux espaces de coopération transnationale sur plusieurs thématiques (transports, environnement, innovation…). L'un regroupe des régions de sept États du Nord ouest de l'Europe, l'autre des régions de cinq États européens bordant l'Atlantique. Depuis 2007, la Bretagne est également éligible à la zone de coopération transfrontalière maritime franco-britannique et peut ainsi développer des projets communs avec les régions du sud de l'Angleterre.

La Région Bretagne participe à **plusieurs réseaux de régions** français, européens et internationaux. Elle est ainsi la première région française à avoir rejoint le réseau **Earlall** (formation tout au long de la vie) et a développé en son sein une coopération spécifique avec la Région Toscane. Elle a également, entre autres, adhéré récemment à un réseau européen sur la **promotion de la diversité linguistique** et au **Réseau des régions européennes sans OGM**.

Direction des Affaires Européennes et Internationales
Tél. : **02 99 27 13 50** – Fax : 02 99 27 15 85
dga-mcie@region-bretagne.fr

Conseil régional de Bretagne
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 RENNES CEDEX 7
Tél. : **02 99 27 10 10** – Fax : 02 99 27 11 11 – **www.region-bretagne.fr**